

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 14 avril 2023

N° 2023 – 23

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation

Le 7/04/2023

Date d'affichage

Le 7/04/2023

**Objet de la délibération 2023-23 :
Renouvellement des membres des
commissions communales de
contrôle des listes électorales**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le **19 AVR. 2023**

Et publication ou notification
du

19 AVR. 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusés : Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration Madame FELGINES Florence.

Absente : Madame DURAND Claudine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur BOYER Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L19 et R 7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour 3 ans et donc qu'il y a lieu de renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne 3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement Monsieur BARRET Denis, Mesdames DELMAS Marie-Claude, JAMMES Sandrine ; et 2 conseillers municipaux issus de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges Madame GIRAUD Corinne, Monsieur GUILHOT Stéphane.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 14 avril 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme


BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20230414-2023_23-DE
Reçu le 19/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20230414-2023_23-DE
Reçu le 19/04/2023